

Nouveau dialogue avec l'UE sur les questions liées à la fiscalité des entreprises

Explications du conseiller d'Etat Peter Hegglin, vice-président de la CDF, conférence de presse, 27 janvier 2012, Maison des cantons, Berne

Contexte

Les discussions avec l'UE au sujet du différend fiscal ont débuté il y a plus de six ans déjà. Elles ont commencé par porter sur l'accord de libre-échange, avant de s'étendre aux propositions de modifications des statuts fiscaux cantonaux évoquées dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Malheureusement, la solution de compromis présentée s'est heurtée à des résistances, en particulier de la part de l'Italie.

Durant le second semestre de 2010, l'UE a ensuite émis à l'égard de la Suisse des nouvelles exigences, qui ont été confirmées par ses instances politiques compétentes. L'UE avait alors choisi d'appliquer des délais plus serrés, n'hésitant pas à brandir des ultimatums et des menaces pour imposer à la Suisse son principal objectif, à savoir la reprise intégrale de son code de conduite en matière d'imposition des entreprises (Code of Conduct). Il y a une année, notre conférence a déclaré qu'elle n'était pas opposée à un nouveau dialogue, dans la mesure où certaines conditions clairement définies étaient respectées.

Au cours de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le dialogue sur le dialogue, la Suisse et l'UE ont alors délimité, sur le plan technique, le cadre d'un nouveau dialogue. Aujourd'hui, en présence de la présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf, nous avons pris acte et discuté du résultat de ce dialogue sur le dialogue.

Position de la CDF concernant ce dialogue

La CDF est favorable à l'ouverture d'un nouveau dialogue fiscal. Nous avons tout intérêt à maintenir avec l'UE des relations de partenariat constructives qui reflètent les liens étroits unissant la Suisse à l'UE. Un tel dialogue offre aussi la possibilité d'aborder des points litigieux dans le cadre d'une procédure régulière.

Nous attendons cependant de la part de l'UE qu'elle mène ce dialogue dans un esprit constructif et se limite à certains sujets bien précis, ce qui implique

- d'une part, l'exclusion de toute menace, le respect des obligations bilatérales existantes par les Etats membres de l'UE et l'absence de toute mesure discriminatoire à l'encontre de la Suisse, et
- d'autre part, le rejet de toute discussion sur le code de conduite en général et dans son intégralité qui serait menée comme s'il s'agissait d'une discussion sur sa reprise. Une telle discussion aurait en effet des conséquences très vastes, encore impossibles à estimer à ce jour, pouvant notamment consister à nous contraindre de remanier en profondeur notre droit en matière de fiscalité des entreprises, alors même que nous ne sommes pas membres de l'UE.

Les questions de fiscalité des entreprises sont constitutives de la souveraineté fiscale des cantons. Nous attendons donc également de la part de la Confédération qu'elle intègre activement, systématiquement et politiquement les cantons à ce dialogue. Tout élargissement du dialogue devrait ainsi être soumis à l'accord des cantons. Enfin, il est impératif que le dialogue respecte le processus décisionnel démocratique et fédéral propre à la Suisse.